

Séance du 17 décembre 2015.

Présents : M. D.DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ,
Echevins
MM. Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA,
D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO,
S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU,
E.HAMOUMI, A.MURATORE, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ff. ouvre la séance et demande d'excuser les absences de :

- o MM.Gh.STIEVENART – P.GIANGRECO – Mme C.FONCK – MM R.WASELYNCK – CI.DUFRASNE & Mme A.WILPUTTE

M.M.DISABATO demande la parole et félicite tout d'abord M.le Directeur Général pour son rôle de grand-père.

Il interpelle ensuite le Collège Communal concernant la publicité sur le site Internet qui précise les conditions pour introduire une interpellation citoyenne. Il pense qu'il serait utile de faire connaître aux citoyens via le site, les conditions d'introduction d'une demande de ce type.

Il admet toutefois que le règlement ne prévoit pas que les Groupes se prononcent sur la question, il rend donc la parole à M.le Bourgmestre ff.

Celui-ci rappelle que la Loi doit être appliquée et que c'est uniquement le Collège Communal qui doit répondre à une interpellation citoyenne.

M.DISABATO lui répond que le Code prévoit le minimum de débat après l'interpellation si on le souhaite.

M.le Bourgmestre ff., avant de donner la parole à Mme MAHY, rappelle la procédure reprise dans le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal concernant la demande d'interpellation des citoyens.

Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal – Interpellation d'une citoyenne Retour du ramassage gratuit des objets encombrants à domicile deux fois par an

Par son courrier du 09 novembre 2015, Mme A.MAHY a introduit une demande visant à bénéficier de son droit d'interpellation du Conseil Communal concernant le retour du ramassage gratuit des objets encombrants à domicile à raison de deux fois par an.

Le Collège Communal, réuni en séances des 19 novembre & 02 décembre 2015 a examiné la requête de l'intéressée au regard de la législation en vigueur et, en application du Chapitre 6 – Droit d'interpellation des habitants – a invité Mme A.MAHY devant le Conseil Communal ce jeudi 17 décembre 2015, à 19 h 30, à l'effet de présenter le dossier.

M.le Bourgmestre ff. invite Mme MAHY à prendre place et à exposer sa demande devant l'Assemblée.

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux,

Nous vous interpellons afin d'instaurer le retour du ramassage gratuit, à domicile, des gros encombrants deux fois par an comme ceci était le cas dans le passé et qui existe encore à ce jour dans beaucoup de Communes.

Notre pétition qui au jour du dépôt de cette interpellation a atteint les 1 435 signatures démontre bien la volonté du citoyen du retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an. Ceci fait partie d'un service à la population qui était apprécié par tous et à cette époque les citoyens ne prenaient pas la Commune pour un dépotoir. Il y avait un respect mutuel entre les dirigeants de la Commune et les citoyens.

L'instauration du parc à conteneurs est une bonne chose pour les encombrants qui doivent pouvoir être évacués immédiatement, par exemple durant de gros travaux dans la maison. Cependant, la suppression du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an, devient une marche arrière pour toute la Commune. De plus, nous avons une grande partie des frameriesois qui ne sont pas dans la possibilité d'accéder au parc à conteneurs.

Nous pensons ici aux personnes âgées, aux handicapés, aux malades chroniques mais aussi, aux personnes n'ayant pas de véhicule. Si certaines possèdent une voiture celle-ci n'est pas toujours apte à transporter des encombrants au parc à conteneurs car les objets à jeter sont trop volumineux pour leur véhicule et qu'ils n'ont pas de remorque.

Par le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an, nous pourrions même voir notre Commune redevenir plus propre car ceci ne forcera plus les plus démunis de prendre la Ville pour dépotoir. Nous sommes convaincus que le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an sera un avantage aussi bien pour la Commune que pour ses citoyens.

Par le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an, vous évitez également le stockage à domicile d'objets dont les citoyens devraient absolument se séparer. Car ils risquent de représenter un danger pour ces personnes et pour la Commune. Ces dangers sont clairs et simples, les personnes ont de moins en moins d'espace pour circuler dans leur propre maison au risque de se cogner, de se blesser avec un accès rendu difficile au cas où les secours doivent leur venir en aide. L'accumulation de ces objets entreposés n'importe comment présente un plus grand risque d'incendie et ne facilite pas l'intervention des pompiers.

Notre Commune rendrait à ses citoyens un cadre de vie agréable. Donc, je vous prie de faire le nécessaire pour assurer le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an. Les parcs à conteneurs sont une bonne chose pour les habitants qui font des travaux dans leur maison et qui doivent pouvoir se libérer des encombrants rapidement, et votre initiative aurait l'avantage que les files d'attente seront moins longues et qu'ils ne perdront pas inutilement leur temps pour déposer leurs encombrants au parc à conteneurs car ce temps leur est précieux afin d'avancer rapidement dans leurs travaux. La carte d'accès au parc par contre, peut rester à condition d'être gratuite et qu'elle soit également donnée aux futurs citoyens de notre Commune qui font des travaux dans leur maison avant de venir s'y installer.

Nous revenons aussi sur les taxes des immondices qui ont augmenté fortement et ceci pour un service moins efficace avec, en plus, l'instauration du paiement pour dépôt au parc à conteneurs. Nous sommes dans une Commune où la pauvreté s'installe et ceci devient inabordable pour un pourcentage de la population framerisoise qui augmente sans cesse. Si on rajoute à ceci le prix élevé des sacs poubelle, vous comprendrez que ces gens n'ont pas d'autre choix que les dépôts sauvages des immondices et des gros encombrants. Si vous enlevez aux citoyens la dignité de garder leur Ville propre grâce à un service gratuit de ramassage des gros encombrants deux fois par an et d'un ramassage hebdomadaire des immondices ménagères gratuits (ou presque), qu'en sera-t-il de votre responsabilité ? N'est-il pas logique que les vrais responsables de ces dépôts sauvages soient ceux qui enlèvent à la population la possibilité de se débarrasser de ceux-ci sans devoir polluer l'environnement ?

L'arrivée des parcs à conteneurs a été le prétexte pour supprimer le ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an et nous avons vu disparaître ce service pourtant si utile et si apprécié par les gens. Or, si vous habitez Liège, Bruxelles, Namur ou la Province de Luxembourg, le ramassage des encombrants à domicile, malgré les parcs à conteneurs, est assuré de 2 à 4 fois par an. Pourquoi pas à Frameries ? La plupart des villes citées ici, ont une plus grande richesse par habitant que ceux de notre Commune, donc raison de plus pour nous restituer ce service gratuit.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers, puisque l'Intercommunale HYGEA est redevenue 100 % publique, il est plus que temps que le service de salubrité publique ne soit plus une affaire de business ou de rentabilité mais redevienne un service public de qualité, financé de toute façon par nos impôts. Frameries d'ailleurs est une Commune qui pratique un pourcentage des plus élevés sur les impôts sur les revenus, donc ceci aussi nous autorise à solliciter un traitement correct des citoyens par le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an et d'un service de ramassage des immondices ménagères hebdomadaires de qualité.

C'est la raison pour laquelle, nous demandons à la Ville de Frameries de montrer l'exemple aux Communes voisines de Mons-Borinage qui, nous l'espérons, emboîteront le pas en permettant le retour du ramassage gratuit des objets encombrants à domicile deux fois par an.

Nous estimons que le retour du ramassage gratuit des objets encombrants à domicile, deux fois par an fait partie de la solution pour lutter contre ces dépôts sauvage très coûteux pour la Ville. Donc si le retour du ramassage gratuit des gros encombrants deux fois par an évite le dépôt sauvage de ceux-ci, vous êtes également gagnant dans cette affaire.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, je vous remercie pour votre attention et j'ose espérer que la demande que les citoyens vous présentent par mon intermédiaire, ne restera pas sans issue favorable ».

M.le Bourgmestre ff. remercie Mme MAHY pour son exposé.

Il annonce que des éléments de réponse en provenance de l'Intercommunale HYGEA relatifs à la gestion des encombrants à Frameries ont été reçus.

Il communique ceux-ci :

Coût & modalités de remise en place d'une collecte annuelle d'encombrants :

Au-delà d'une analyse budgétaire, il est important de revenir sur le cheminement législatif, environnemental et financier qui a conduit à la situation actuelle au travers de la collecte des encombrants via les parcs à conteneurs.

Un encombrant est un déchet trop lourd ou trop volumineux pour entrer dans un sac à ordures ménagères, et pour lequel, il n'existe pas d'obligation de reprise ou de filière de recyclage. Les petits objets ne sont pas des encombrants.

De ce fait, il ne resterait donc en HYGEA, faute de filière de recyclage, comme encombrants potentiels à déposer lors d'une collecte en porte-à-porte : les matelas, moquettes, tuyaux et châssis en PVC et meubles non en bois.

De plus, l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 18 mars 2004 interdit la mise en centre d'enfouissement technique de certains déchets et fixant les critères d'admission des déchets en centre d'enfouissement technique.

- au 1^{er} janvier 2008, interdiction de mise en CET des encombrants non broyés
- au 1^{er} janvier 2010, interdiction pure et simple de mise en CET des encombrants.

La Région Wallonne a demandé de mettre en place les dispositions nécessaires en vue de réduire considérablement la mise en CET d'encombrants non triés préalablement. Seuls les déchets ultimes sont autorisés ; c'est-à-dire, tout déchet pour lequel il n'existe pas de filière de réutilisation, de recyclage ou de valorisation.

Le Décret de la Région Wallonne du 22 mars 2007 favorise la prévention et la valorisation des déchets en Région Wallonne et porte modification du Décret du 06 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes.

- dès 2008, taxe de 20 €/tonne HTVA pour la mise en CET pour atteindre 60 €/tonne en 2010 voire 150 €/tonne pour la mise en CET de déchets non autorisés, ce qui est le cas des encombrants
- les communes doivent appliquer le principe du « Coût-Vérité » à la gestion des déchets ménagers.
 1. Le Conseil d'Administration de l'IDEA du 27 juin 2007 a supprimé la collecte en porte-à-porte des encombrants.
 2. Environ 70 % des quantités d'encombrants collectées en porte-à-porte peuvent faire l'objet d'un tri dans les parcs à conteneurs (favoriser le tri et la valorisation des encombrants au départ des parcs à conteneurs).
 3. l'application d'un horaire de 46h/semaine dans les parcs à conteneurs pour permettre un accès à la hausse suite à la fin de la collecte en porte-à-porte des encombrants.
 4. la mise en place d'un service payant au domicile (50 € pour la collecte et le traitement des encombrants (hors inertes) pour le premier m³ et 5 €/m³ supplémentaire avec un maximum de 6 m³).

Lors du Conseil d'Administration de l'IDEA du 03 octobre 2007 :

- l'Intercommunale a préconisé l'arrêt, dès 2008, de la collecte en porte-à-porte des encombrants.
- la réservation de dates pour les communes désireuses de poursuivre la quote-part est majorée de 1,99 €/habitant (zone Mons-Borinage) et à 1,42 €/habitant (zone Centre).

Seules trois Communes ont décidé de poursuivre en 2008 la collecte des encombrants en porte-à-porte, à savoir :

- Merbes-le-Château pour deux passages/an
- Honnelles & La Louvière pour un seul passage/an.

Il est à noter que la Commune de Manage avait renoncé à la collecte des encombrants en porte-à-porte en 2003. Après 2008, plus aucune Commune n'a souhaité poursuivre la collecte des encombrants porte-à-porte.

Un Arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents, stipule :

- définition du service minimum et des services complémentaires ainsi qu'une précision sur les matières qui doivent être collectées sélectivement.

Un Arrêté du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2010 instaurant une obligation de reprise de certains déchets, stipule :

- l'obligation implique la reprise entre autres des déchets d'équipements électriques et électroniques et des pneus par des obligataires de reprise dans le cadre d'un plan individuel de prévention et de gestion.

Un Arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2015 instaure une obligation de tri de certains déchets :

- l'obligation implique de séparer à la source entre autres les déchets d'équipements électriques et électroniques, pneus et les déchets de bois.
- la collecte des encombrants au travers des parcs à conteneurs (PAC) résulte donc d'un long cheminement à propos duquel, l'attention est attirée sur les conséquences pratiques d'un retour à une nouvelle collecte en porte-à-porte des encombrants :
 - dégradation de l'environnement urbain ;
 - intervention de tiers qui vont trier sur les trottoirs les déchets en créant un étalement, en prélevant le contenu intéressant (valorisable) et en abandonnant le contenu non valorisable et souvent onéreux en traitement ;
 - destruction du réflexe auprès du citoyen qui ancre le parc à conteneurs (PAC) comme point de collecte et de tri ainsi que l'invitation à tout déposer devant son domicile ;
 - coût de nettoyage de l'espace public des déchets non repris lors de la collecte, ...

L'estimation financière quant au coût d'une collecte d'encombrants autorisés peut être fixée à 1€/habitant/an sur base des données 2014 auquel il faut ajouter le coût de traitement par incinération de matières collectées qui est fixé à 116€/tonne.

A ceci s'ajoute le coût du tri estimé à 300€/tonne en sachant d'ores et déjà qu'il est difficile d'estimer à ce stade, les quantités qui devraient être collectées-triées en l'absence de référence récente.

Enfin, M.le Bourgmestre ff. confirme que M.J.DE MOORTELE, Directeur Général de l'HYGEA est disponible pour participer à une réunion afin de mettre en lumière les différents éléments de réponse précisés.

Mme MAHY a bien entendu la réponse de M.le Bourgmestre ff. mais signale qu'il manque des calculs car les dépôts sauvages sont des frais pour la Commune et que donc, il faut aussi en tenir compte ; dès lors, par rapport au Coût Vérité, il y a des calculs à refaire. Elle ajoute qu'il faut aussi penser aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux malades qui n'ont pas la possibilité de se rendre au parc à conteneurs. De plus, la collecte a lieu à Liège, Namur, Luxembourg et donc, pourquoi cela n'est pas le même pour tout le monde ?

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

- o a entendu l'exposé de Mme MAHY.

La délibération requise est adoptée.

Conseils Communaux – Calendrier – Année 2016 - Arrêt

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

- o a pris connaissance et arrête le calendrier des réunions du Conseil Communal durant l'année 2016, à savoir :

les lundis : 25 janvier – 29 février – 25 avril – 30 mai – 27 juin – 24 octobre – 21 novembre – 19 décembre

les jeudis : 24 mars – 22 septembre.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Augmentation de cadre en maternel à dater du 24 novembre 2015 au groupe scolaire de Calmette – Ratification

Une augmentation de cadre en cours d'année scolaire peut être prévue le 11^e jour de classe après les congés d'automne, soit le mardi 24 novembre 2015.

Madame Vankeerbergen Sabine, Directrice du groupe scolaire de Calmette informe le Pouvoir Organisateur que sur base du nombre d'élèves régulièrement inscrits entre le 1^{er} octobre 2015 et le 23 novembre 2015, une augmentation de cadre peut être prévue au groupe scolaire de Calmette.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération du Collège Communal du 02 décembre 2015 relative à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire en maternel, au groupe scolaire de Calmette, à dater du mardi 24 novembre 2015 ;

Art. 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin 2016, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Placement d'une borne électrique – Projet Pilote.

Dans le cadre d'un projet pilote le service de Mobilité d'ORES propose de mettre à disposition une borne électrique de rechargement pour véhicules dans l'entité.

M.DISABATO signale qu'il s'agit d'un investissement pour le futur.

M.BOUVIEZ précise qu'il s'agit d'un projet d'avenir. Il faut limiter les émissions de CO2 ; il faut aussi donner des outils qui permettent d'accéder à ce genre de véhicules. Dans le secteur Mons-La Louvière, il n'y a que 38 voitures qui roulent à l'électricité. Il relève qu'il faut investir dans ce genre de procédé et donc d'adhérer au projet pilote où 25 Communes Wallonnes seront fournies en bornes électriques. Il faut les placer en Centre-Ville car il faut un certain temps pour pouvoir recharger les batteries. Avec un système accéléré, il faudrait plus ou moins 1 à 2 heures.

Une proposition est venue d'ORES afin que Frameries puisse installer une borne ; la Commune s'est engagée à limiter les émissions de CO2 sur tout son territoire. Une réunion a d'ailleurs eu lieu à ce sujet voici quelques jours. Un cadastre énergétique sera réalisé sur l'ensemble du territoire de Frameries. Ce projet comme d'autres d'ailleurs est intéressant car il suscite l'intérêt dans le cadre de l'engagement actuel.

M.DISABATO demande si les 38 véhicules roulent 100 % à l'électricité ?

M.BOUVIEZ lui répond que oui mais qu'il existe un autre système qui est l'utilisation du gaz naturel et que c'est la société DATS qui est le fournisseur.

M.DISABATO signale que 38 véhicules c'est peu mais qu'au vu du peu de développement actuel, c'est quand même un coût important car le véhicule coûte cher alors qu'il existe peu de réseaux d'approvisionnement. C'est quand il y aura plus de réseaux que les personnes pourront s'en procurer. Il se réjouit de la démarche.

M.BOUVIEZ pense que prendre la décision d'acquérir une borne électrique est une bonne chose et que c'est une première étape pour pouvoir par la suite en avoir d'autres.

M.DEBAISIEUX se réjouit également de l'initiative et signale que lorsqu'il était Echevin, il avait aussi fait une proposition du même type mais à l'époque, cela ne s'y prêtait pas. Il pense et encourage le Collège Communal à travailler dans ce sens et d'aller vers l'électricité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'adhérer au projet pilote du placement d'une borne électrique à Frameries, après la visite des autorités et du service technique.

Article 2 : de choisir la Grand-Place pour l'emplacement de la borne électrique.

La délibération requise est adoptée.

**Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) n°10 dit « Crachet » -
Demande de prolongation de délai pour la liquidation de la subvention**

Par son Arrêté du 28 septembre 2005, le Ministre ayant l'Aménagement du Territoire dans ses fonctions a approuvé la mise en place d'un Plan Communal d'Aménagement Révisionnel afin de transformer la zone industrielle du Crachet en zone d'activité économique mixte et en zone de service public et d'équipement communautaire pour l'extension du cimetière de Frameries.

Selon l'Arrêté de subvention pour l'élaboration de ce PCAR, un délai de 3 ans est fixé pour finaliser cet outil d'aménagement.

Les délais étant dépassés, il y a lieu de solliciter une demande de prolongation de délai auprès de la Région wallonne.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article unique : de solliciter une prolongation d'un délai de 2 ans pour finaliser le PCAR n°10 dit »Crachet » à Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Dotation communale à la zone de secours Hainaut-Centre pour l'année 2016.

Le Conseil de prézone du 24 septembre 2014 a décidé de passer en zone au 1^{er} janvier 2015.

En date du 10 novembre 2015, le Conseil de la Zone de secours a décidé à l'unanimité de fixer les montants des dotations communales pour l'année 2016 pour les 32 communes.

A cet effet, le 19 novembre 2015, Monsieur Jonathan HOBE, Juriste et secrétaire du Collège et du Conseil de la zone de secours Hainaut – Centre a adressé un mail à la Commune de Frameries afin de notifier le montant de la dotation communale - Zone de secours - pour le budget 2016 à reprendre dans le budget communal, soit un montant de 1.297.523,85€.

M.DISABATO remercie M.le Bourgmestre ff. car il s'agit d'un dossier important vu l'impact financier que cela représente pour les Communes. M.D'ANTONIO, Bourgmestre de Colfontaine va d'ailleurs recevoir beaucoup de fleurs, il peut être remercié ! Il aura fait économiser 120 000 € ce qui veut dire à quel point c'est important car le budget de Frameries est énorme. Les Communes qui disposaient d'un service incendie payaient beaucoup moins que celles qui n'en disposaient pas. Il prend l'exemple de St Ghislain qui payait moins que Frameries. De plus, le territoire de St Ghislain est plus large et plus dangereux, donc la différence n'était pas justifiée. Cela peut aussi être le même dans d'autres Communes. Dans ce dossier, le travail a été fait à l'envers. Ceux qui doivent augmenter leur dotation le feront sur 5 ans tandis que ceux qui doivent payer moins auront un étalement sur 3 ans.

Il estime que dans les négociations, le travail a été fait à l'envers. Il remercie également d'avoir invité une personne de la Zone de Secours pour expliquer le sujet. Il faut déterminer qui va payer quoi et puis, il faut essayer de trouver des principes pour faire entrer la clé de répartition dans une logique. Il se demande également où vont être casées les casernes étant entendu qu'il faut arriver sur place dans les 20 minutes ; de plus, si la clé de répartition n'est valable que pour cette année ou y aura-t-il des renégociations ? Il souhaite avoir des critères clairs.

M.DISABATO souhaite également savoir comment obtenir des informations au niveau de la Zone de Secours car des tableaux ont été communiqués mais ils ne permettent pas de comprendre de quoi il s'agit. Il estime normal qu'un Conseiller Communal de pouvoir voir et consulter les différents dossiers afin de se rendre compte. Il s'agit d'un dossier extrêmement complexe et il

insiste à nouveau pour obtenir des principes de critères clairs afin de pouvoir ainsi assurer la transparence.

M.DEBAISIEUX intervient en précisant que l'essentiel a été dit par M.DISABATO sur ce point. Toutefois, n'ayant pu se rendre à la Commission, il souhaiterait lorsque la rencontre avec l'homologue de la Zone de Secours aura lieu d'y être associé afin d'avoir un regard sur les choses.

M.DUPONT prend la parole et explique que la question de la répartition des dotations fait l'objet de discussions depuis très longtemps. Idéalement, cette question aurait pu être réglée avant le passage en zone au 01 janvier 2015. Malheureusement, cela n'a pu être possible. C'est pourquoi, de multiples discussions ont eu lieu ces derniers mois. Depuis le début, il a défendu le principe d'une solidarité entre les Communes. Ce principe a été rencontré dans la proposition formulée par la Zone, même si des problèmes persistent. D'autre part, une question très importante n'a toujours pas été tranchée, c'est celle qui concerne l'avenir des casernes des pompiers. A cet égard, il souhaite que le Conseil de ce soir approuve les délibérations qui réclament que cette problématique soit pleinement prise en compte dans l'élaboration du budget et dans la mise en œuvre des plans opérationnels. Dans tous les cas, beaucoup de questions restent encore à régler et il faudra être extrêmement vigilant dans les semaines et mois qui viennent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

Prend acte :

Article 1^{er} : que la dotation de la Commune de Frameries est fixée à 1 168 294,50 € pour l'année 2016

Exige :

Article 2 : que complémentirement à cette information, la Zone de Secours tienne compte dans ses travaux futurs des éléments suivants :

- que préalablement au transfert des bâtiments, un inventaire précis des besoins permettant de répondre au plan opérationnel et stratégique initié par la nouvelle législation soit réalisé et présenté au Conseil.
- que le Président du Conseil de Zone intervienne avec la plus grande fermeté auprès du Gouvernement Fédéral afin que ce dernier s'acquitte des obligations financières prévues à l'Article 67 de la Loi du 15 mai 2007.

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2016 - Vote d'un douzième provisoire

Si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice concerné, il y a lieu, pour permettre la bonne marche des services communaux de disposer de crédits indispensables à son bon fonctionnement.

Il y a donc lieu de recourir à des crédits provisoires appelés douzièmes provisoires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article unique : de voter un douzième provisoire des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2015 pour pourvoir aux dépenses ordinaires indispensables au bon fonctionnement des services communaux.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2016 – Présentation - Approbation

M.J.DONFUT, Président du CAS, présente le budget 2016 du CPAS :

- Le budget total s'élève à 25.409.449 EUR (+ 613.667)
- Dépense de personnel en augmentation de 234.701 EUR (+0,13%) dû à l'évolution de carrière des membres du personnel
- Dépense de fonctionnement maîtrisée (+9.393 EUR)
- Intervention communale en augmentation de 2% comme le prévoit le plan de gestion. (à 2.944.567 EUR au total)
- Aide sociale : Le nombre de RIS atteint plus de 400 personnes en 2015 alors qu'ils étaient 271 début 2014. En 2015, 191 personnes ont été exclues et seulement 115 personnes ont introduit une demande de RIS (80 ont été acceptées). Cependant, le budget relatif à l'aide sociale se situe à 1.799.256 EUR en 2016 en amélioration de 133.284 EUR par rapport à 2015. Cette amélioration s'explique par la politique volontariste du CPAS de mise au travail des personnes précarisées. En effet, au 31 octobre 2015, nous avons pu engager, en article 60, 130 personnes durant l'année 2015 (pour 73 en 2011). C'est autant de personne ayant pu in fine, au minimum, retrouver leurs

droits au chômage. On prévoit donc, courant 2016, une inversion de la tendance et une diminution du nombre de RIS sur FRAMERIES.

- MR/MRS : les maisons de repos et la résidence-service restent en boni pour 2016 de manière stable (boni projeté de 413.979 EUR).
- Crèche : En 2016, la crèche sera en vitesse de croisière avec ses 48 places. Le déficit budgété s'élève à 103.738 EUR. Le déficit est plus important mais cela s'explique par un taux de présence assez bas et par un renforcement de l'équipe d'encadrement. Cependant le déficit est de l'ordre de 2.161 EUR par enfant en dessous de la limite de 2.400 EUR imposée par le CRAC.
- ILA : Résultat à l'équilibre avec un nombre de places de 67 places agréées. (dont deux familles irakiennes).
- Repas à domicile : Déficit de 98.702 EUR. Cela s'explique par une diminution du nombre de repas servis (diminution générale de l'activité).
- Repas scolaire : Déficit de 9.061 EUR en amélioration par rapport à 2015 suite aux nouvelles règles de fonctionnement instaurée en partenariat avec les écoles desservies (meilleure gestion de la commande des repas) et malgré le fait qu'une collation saine et locale est proposée chaque semaine à l'ensemble des élèves.
- SAM : Amélioration importante de la situation avec un boni estimé à 81.585 EUR (+ 52.967 EUR) grâce aux efforts du personnel.
- Maison médicale : Toujours bénéficiaire (98.853 EUR) grâce à l'augmentation du nombre de patients (1.334 au 1^{er} décembre 2015).

Il termine en soulignant que 2015 a été une année difficile pour les services sociaux.

M.DEBASIEUX remercie M.DONFUT pour son exposé très clair. Le document reçu est très précieux et à conserver car, tout est clair. Il a toutefois une question par rapport à ce budget concernant la délibération du Conseil Communal car, il ne comprend pas les chiffres de la colonne de droite. Il pense qu'il s'agit d'une erreur dans le document au niveau du service extraordinaire mais il tient à signaler que l'erreur vient de la Commune et non du CPAS. Il admet ensuite que l'année 2015 a été une année difficile pour le CPAS et que beaucoup de personnes se sont dévouées pour aider les plus démunis, les plus jeunes. La réinsertion professionnelle est très importante.

Pour en revenir au personnel du CPAS, il y a eu beaucoup d'initiatives pour les Fêtes de Noël.

Au niveau des dépenses, beaucoup de services s'auto supportent. Un effort a été fait au niveau des titres services. Par contre, il y a un élément négatif que sont les crèches car le taux de présence est très bas.

Dans l'ensemble, le Groupe CDH vote le budget 2016 du CPAS.

M.DISABATO demande la parole et annonce qu'il sera relativement bref sur ce dossier.

Il remercie M.DONFUT pour la présentation. Le travail fournit permet en effet de comprendre la logique. Il se joint également aux remerciements par rapport au personnel du CPAS qui a réalisé un travail sans fin. Il remercie ensuite les Conseillers du CPAS qui font aussi un bon travail. Il se déclare très positif par rapport aux Articles 60 car il constate l'augmentation forte du nombre de personnes ce qui prouve combien cette politique est intéressante. Il va même dans l'intérêt des Communes et des CPAS d'investir dans ce domaine.

Toutefois, il s'interroge également sur les raisons d'une présence aussi basse au niveau des crèches et pourquoi il y a aussi une diminution dans la distribution des repas à domicile.

M.DONFUT répond que par rapport aux enfants dans les crèches, il faut s'avoir d'une part, qu'il y a eu des épidémies et que de plus, la nouvelle crèche a été ouverte avec un mois de retard ; dès lors, certains parents ont dû trouver une solution au plus vite pour essayer de trouver une place pour leur enfant et dès lors, ils partent pour une autre crèche. Un mois de retard change beaucoup les choses. Ensuite, il y a eu les vacances d'été au cours desquelles, il y a toujours moins de fréquentation à cette époque également.

Pour ce qui concerne les repas à domicile, il s'agit maintenant de la livraison froide et les clients doivent chauffer leur plat eux-mêmes. La perte de client aurait pu venir de cela mais pas du tout. Actuellement, il y a des personnes qui sautent des repas et qui n'en prennent plus tous les jours.

M.DONFUT termine en remerciant l'ensemble des Conseillers Communaux et du CPAS pour leur implication, leur confiance.

M.DUPONT souligne la qualité du document transmis qui est très intéressant. Les informations sont en effet très précises. Il a d'ailleurs été interpellé par quelques chiffres, à savoir : 12 554 000 € au budget du CPAS en 2006 quand il est parti et aujourd'hui, 25 409 000 € soit, en dix ans, le budget a doublé. On remarque donc l'amplitude de l'action sociale. Il s'agit d'un travail difficile qui demande beaucoup d'implication et de volonté.

Le RIS a aussi augmenté de 61 % ; on peut dire que le CPAS est une usine à inclusion sociale (cela concerne tout le monde). Il s'agit d'un dispositif humain qui consiste à faire garder sa place dans la société. De plus, le CPAS est aussi précurseur en matière de projet dans le fonds social européen. La qualité de la gestion offre donc une maîtrise des paramètres financiers.

Mme van HOUT ne peut faire sans se joindre aux félicitations bien méritées. Au Conseil du CPAS, il règne un bon climat. Le personnel est, quant à lui, toujours confronté aux situations malheureuses, de bonnes solutions doivent être mises en œuvre. Il règne dans le personnel de la solidarité, des principes, de la tolérance. Ce sont ces actions là qui font l'ambiance qui règne au sein des services. Outre cet aspect là, ce n'est pas aussi simple. Il faut gérer tout de manière efficace

avec le moins d'argent possible. Des projets enrichissants arrivent à être développés, comme le potager collectif. Il serait intéressant de réaliser un projet avec les écoles.

M.le Bourgmestre ff. demande à M.DONFUT de répercuter les remerciements de la part de l'ensemble du Conseil Communal aux Membres du personnel en particulier à la Directrice Générale et aux Conseillers du CPAS.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'approuver le budget 2016 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2015 non nominatifs

Vu les Articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes desquels les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Les organismes repris ci-après, sont inscrits non nominativement au budget de l'exercice et ont fourni les documents comptables idoines à l'octroi de leur subvention : compte et bilan 2014, budget 2015, copies des justificatifs 2014, rapport d'activités.

Article 521/33201	Associations des Commerçants :	
	Fête d'Automne	374,10€
	Organisation Commerciale des 8 Miles	748,13€
<u>Sous réserve des justificatifs 2014 :</u>		
	<u>UCI :</u>	3.386,00€
Article 76101/33202	Groupement de Jeunesse :	
	MJS	374,10€
Article 76103/33202	Organismes de Loisirs :	
	Espace Culturel&Social	1.178,47€
	FPS Frameries	223,13€

	Cercle Horticole Notre Jardin	70,66€
	Cercle Horticole Excelsior	70,66€
	Groupement Philatélique&Numismatique	70,66€
	Vie Féminine Eugies	47,10€
	PPS La Bouverie	141,30€
	PCEL Frameries	941,81€
	PAC Eugies	374,10€
Article 76201/33202	Promotion Artistique : Arte Corpo	325,85€
<u>Sous réserve des justificatifs 2014 :</u>		
<u>Espace Culturel&Social :</u>		4.518,20€
Article 72201/33201	Subvention aux Ecoles Libres& Officielles : Officielles :	
	CPEO	4.129,08€
	Ecole Sainte-Waudru	539,08€
	Ecole Sainte-Marie	598,98€
<u>Sous réserve des justificatifs 2014</u>		
<u>Institut Saint-Joseph&Eugies :</u>		1.856,84€
Article 76402/33202	Eté Sports :	
	Karaté Do Mons-Borinage	573,50€
	RSB Frameries	573,50€
	Rugby Club Frameries	573,50€
	Boxe Thaï	352,00€
	Badminton Club Les Volants	573,50€
	JudoClubFrameries	573,50€
	JSLBBasket	573,50€
	Royal Judo Club La Bouverie	573,50€
	Baseball	573,50€

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents requis pour les subsides de 2.500€ et plus
Art.2 : d'octroyer les subsides aux organismes ayant fourni les documents comptables relatifs à l'octroi des subsides ;

Art.3 : d'octroyer les subventions aux ASBL : UCI, Espace Culturel & Social, Institut Saint-Joseph & Eugies à condition que ces organismes fournissent les justificatifs comptables faisant défaut.

• Article 521/33201	Associations des Commerçants :	
	Fête d'Automne	374,10€
	Organisation Commerciale des 8 Miles	748,13€
	<u>Sous réserve des justificatifs 2014 :</u>	
	UCI	3.386,00€
• Article 76101/33202	Groupements de Jeunesse :	
	MJS :	374,10€
• Article 76103/33202	Organismes de Loisirs :	
	Espace Culturel&Social	1.178,47€
	FPS Frameries	223,13€
	Cercle Horticole Notre Jardin	70,66€
	Cercle Horticole Excelsior	70,66€
	Groupement Philatélique & Numismatique	70,66€
	Vie Féminine Eugies	47,10€
	FPS La Bouverie	141,30€
	PCEL Frameries	941,81€
	PAC Eugies	374,10€
• Article 76201/33202	Promotion Artistique :	
	Arte Corpo :	325,85€
	<u>Sous réserve des justificatifs 2014 :</u>	
	Espace Culturel&Social	4.518,20€
• Article 72201/33201	Subvention aux Ecoles Libres& Officielles :	
	CPEO :	4.129,08€
	Ecole Sainte-Waudru	539,08€
	Ecole Sainte-Marie	598,98€
	<u>Sous réserve des justificatifs 2014 :</u>	
	Institut Saint-Joseph & Eugies	1.856,84€
• Article 76402/33202	Eté Sports :	
	Karaté Do Mons-Borinage	573,50€
	RSB	573,50€
	Rugby Club Frameries	573,50€
	Boxe Thaï	352,00€
	Badmington Club Les Volants	573,50€
	Judo Club Frameries	573,50€
	JSLB Basket	573,50€
	Royal Judo Club La Bouverie	573,50€
	Baseball	573,50€

La délibération requise est adoptée.

**Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste – Budget 2015 – Modification
extraordinaire n°1**

La Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste présente une modification budgétaire extraordinaire n°1.

Un subside extraordinaire de 38.570 € est requis.

Le Directeur Financier a remis un avis positif en date du 9 octobre 2015.

Ce montant sera inscrit en Article 2 du budget communal de 2016.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, A.MURATORE

décide :

Article 1er : d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°1 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste

Art 2 : d'inscrire ce subside extraordinaire à l'Article 2 du budget communal de 2016

Art 3 : Conformément à l'Article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste
- à l'organe représentatif du culte concerné

Art 4 : Conformément à l'Article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 30 novembre 2015.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Néanmoins, M.M.DISABATO, Conseiller Communal Ecolo, était absent lors de la séance du 30/11/2015. Il informe l'Assemblée qu'il s'abstiendra donc quant à l'adoption du procès-verbal de ladite séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

D.DRAUX.